



La Prise en compte du traitement des déchets dans le cadre des marchés de bâtiment et travaux

**Étude réalisée auprès des
Communes et communautés de communes
Septembre 2006**

Analyse des retours

- Un questionnaire adressé aux 32 communautés de communes et 375 communes du département*

- 108 questionnaires ont été renseignés
 - 100 communes
 - 7 communautés de communes
 - 1 communauté urbaine

- Un taux de retour de 27%

*Envoi par messagerie électronique ou télécopie



Identité des répondants

- Le questionnaire a été renseigné dans 94% des cas par le Maire, le Président, ou un adjoint
- La population moyenne des répondants est de 1468 habitants (hors le Mans Métropole)
 - Moyenne population EPCI répondants: 9 641 hab.
 - Moyenne population communes répondantes: 896 hab.
- Les 2/3 des collectivités répondantes ont une population inférieure à 1000 habitants



Réalisation de travaux pendant le mandat

- 107 des 108 répondants ont entrepris des travaux pendant leur mandat
- Il s'agit dans la plupart des cas de travaux de voirie
 - Voirie: 87%
 - Construction: 72%
 - Restauration: 66%
 - Aménagement de bourg: 62%
 - Démolition: 46%



La prise en considération du traitement des déchets

- Dans le cadre de ces marchés 30% des collectivités indiquent que le traitement des déchets était exigé par le maître d'ouvrage
- Le traitement des déchets est généralement intégré dans l'offre de l'entreprise (69%)
- Dans 23% des cas c'est le maître d'œuvre qui a demandé cette prise en compte
- Seuls 31% des répondants indiquent que le critère du traitement des déchets intervient dans le choix de leurs prestataires



Solutions de gestion des déchets

- Il ressort des réponses que c'est souvent l'entreprise titulaire du marché qui se charge du traitement des déchets
- Près de la moitié des répondants déclare que les déchets produits sont réutilisés (souvent en remblais)
- Les collectivités ont peu de visibilité sur les solutions de gestion des déchets choisies
- Le suivi des déchets dans le cadre de ces marchés est très rarement organisé. En effet, seuls 6% des répondant déclarent avoir instauré un suivi



Le coût de la gestion des déchets dans les marchés

- Le traitement des déchets n'apparaît pas comme un facteur évident d'augmentation des coûts pour les collectivités
 - Pour 49% des répondants la prise en compte du traitement des déchets n'a pas généré d'augmentation du coût du marché
 - 35% constatent le contraire
 - 16% ne se prononcent pas

- On peut noter que le défaut de réponse ici est souvent justifié par le fait que les maîtres d'ouvrages ne disposent pas d'information sur le coût du traitement.



Perspectives

- Plus de 90% des répondants considèrent que la prise en compte de la question du traitement des déchets dans le cadre de la passation des marchés de bâtiments et travaux est importante

- 68% envisagent d'intégrer des prescriptions relatives aux déchets dans leurs prochaines consultations d'entreprises





La Prise en compte du traitement des déchets dans le cadre des marchés de bâtiment et travaux

**Étude réalisée auprès des
Communes et communautés de communes
Septembre 2006**